

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 19 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 11/06/2019

Présents : Messieurs Philippe VÉRON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT (*arrivé à 21h05 et départ à 23h10*), Sylvain LELOUP, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h40*), Stéphanie TRIPOTIN

Absents excusés : Monsieur Philippe LETERME représenté par Monsieur Philippe VÉRON, Madame Michelle ROUSSEAU représentée par Madame Christine DUBOIS

A été élu secrétaire de séance : Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Madame le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour de cette réunion :

- Personnel communal : recrutement d'un Adjoint technique territorial et modification du tableau des emplois communaux à compter du 20 juin 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1656, située 1 Rue des Camélias ;
- Parcelle cadastrée section A n° 935, située 11 Les Logis du Pré de la Fontaine ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1350, située 2 Place des Tisserands ;

Arrivée de Monsieur Thierry GIRAULT à 21h05.

Syndicat du Bassin Versant du JAVO

Madame Sophie BOULIN, Conseillère Municipale et 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat du Bassin Versant du JAVO, présente :

- Un compte-rendu de la commission territoriale de la Jouanne qui s'est tenue le 17 mai 2019 ;

Délibération n° 31/2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : nomination d'un coordonnateur communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Louvigné devra procéder à un recensement général de sa population en 2020 du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

Un coordonnateur communal, responsable en bureau de la collecte, doit d'ores et déjà être nommé. Ses missions consistent en particulier à assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte, mais aussi de préparer en amont cette collecte. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame Sandra GARRY, Secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal.

Elle explique également qu'il sera nécessaire de recruter deux agents recenseurs dans le courant du 4^{ème} trimestre 2019 ; leur nombre variant en fonction du taux de réponse par internet lors de la collecte :

- Avec 20 % de réponse par internet, on peut confier environ 260 logements à chaque agent recenseur ;
- Avec 40 % de réponse par internet, cette charge peut s'élever jusqu'à 280 logements ;

Pour rappel, 413 logements avaient été enquêtés sur la Commune de Louvigné lors du dernier recensement de la population de 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de nommer Madame Sandra GARRY, Secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - choix du géomètre pour la réalisation d'un levé topographique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir sollicité des devis dans le cadre de la réalisation d'un levé topographique du groupe scolaire nécessaire au projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire ».

Ce levé topographique doit être réalisé au plus tôt afin que l'architecte puisse avancer sur le futur projet d'implantation pour pouvoir déposer le permis de construire.

Trois géomètres ont été consultés et ils ont tous présenté une offre.

Madame le Maire explique avoir retenu l'offre du géomètre le mieux-disant, soit le Cabinet Harry LANGEVIN, SARL de Géomètres-Experts DPLG de Château-Gontier sur Mayenne, pour un montant de 690,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.

Délibération n° 32/2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - réalisation d'un diagnostic plomb avant démolition

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire », il est conseillé de réaliser un diagnostic plomb avant la démolition du bâtiment.

En effet, elle explique que la réglementation impose un contrôle systématique de tous les bâtiments construits avant 1949, cependant, on retrouve fréquemment jusque dans les années 70 « le minium de plomb », peinture utilisée principalement comme protection contre la rouille sur les surfaces métalliques. Après recherches l'actuel bâtiment de l'accueil périscolaire date des années 1959 / 1960. Ensuite, les entreprises amenées à intervenir pourraient demander ce diagnostic et ainsi évaluer le risque d'exposition au plomb de leurs salariés avant la démolition.

Madame le Maire a donc demandé une offre auprès de la société APAVE, bureau d'études qui est intervenu pour la réalisation du rapport de repérage amiante.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études APAVE, de LAVAL (Mayenne), pour un montant total de 280,00 € HT, soit 336,00 € TTC.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Délibération n° 33/2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - dépôt du permis de démolir de l'actuel bâtiment occupé par l'accueil périscolaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire », il est nécessaire dans un premier temps de déposer un permis de démolir sur l'actuel bâtiment occupé par l'accueil périscolaire.

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la nécessité de déposer un permis de démolir,

Considérant que Madame le Maire doit être expressément autorisée par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer un permis de démolir au nom de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le permis de démolir relatif à la démolition de l'actuel bâtiment occupé par l'accueil périscolaire, au nom de la Commune, et à signer tout document et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h40.

Délibération n° 34/2019

Personnel communal : recrutement d'un Adjoint technique territorial et modification du tableau des emplois communaux à compter du 20 juin 2019

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Adjoint d'animation territorial, responsable de l'accueil périscolaire, occupe également un poste d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) au sein du groupe scolaire « Le Grand Pré » depuis le 03 juin 2019.

Certaines tâches lui ont été retirées puisque son nouveau temps de travail était trop conséquent au regard de la réglementation avec les deux emplois du temps conjugués, notamment :

- Le ménage de l'accueil périscolaire le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 18h45 à 19h30 (0h45) ;
- Le ménage de la salle de motricité le vendredi soir de 17h15 à 18h45 (1h30) ;

Dans ce contexte, Madame le Maire explique la nécessité de recruter un agent en contrat à durée déterminée (contrat horaire) pour effectuer ces tâches et donc de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire, 05 juillet 2019, pour 4h30 hebdomadaires.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 20 juin au 05 juillet 2019 sur la base d'un contrat à durée déterminée (contrat horaire pour 4h30 hebdomadaires) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et liés à ce recrutement ;
- de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 20 juin 2019 :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Filière administrative	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}	1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}
Filière technique	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}
	1 adjoint technique à 4h30/35^{ème} (du 20 juin au 05 juillet 2019)
Filière animation	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}	1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Délibération n° 35/2019

ACCUEIL PERISCOLAIRE : révision des tarifs pour l'année scolaire 2019/2020

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune,

Tenant compte du fait que l'accueil périscolaire va déménager dans la classe libre des préfas le temps des travaux pour toute l'année scolaire 2019/2020,

Celle-ci propose :

- de ne pas augmenter les tarifs sur l'ensemble des tranches tarifaires de l'accueil périscolaire en fonction des quotients familiaux :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis	Tranche 1 QF ≤ 600	Tranche 2 600 < QF ≤ 900	Tranche 3 QF > 900
Matin ou soir	1,85 €	1,98 €	2,02 €
Matin et soir	2,86 €	3,04 €	3,12 €

La commission explique également que le nombre d'enfants accueillis est constant et le service de l'accueil périscolaire moins déficitaire.

- de maintenir le tarif de 5 € par ¼ d'heure commencé au-delà de 18h45 (heure de fermeture de l'accueil périscolaire le soir) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les tarifs comme ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} septembre 2019 et ce pour toute l'année scolaire 2019/2020 ;

- DECIDE de prendre en compte les quotients familiaux au 1^{er} janvier de l'année puisque les mises à jour pour la CAF et la MSA s'effectuent à cette date.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Délibération n° 36/2019

RESTAURANT SCOLAIRE : révision des tarifs pour l'année scolaire 2019/2020

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune, celle-ci propose d'augmenter les tarifs de 1,5 % afin de répercuter l'augmentation du prix du repas facturé par notre prestataire CONVIVIO et les frais de personnel en constante augmentation :

	Tranche 1 QF ≤ 600	Tranche 2 600 < QF ≤ 900	Tranche 3 QF > 900
Restaurant scolaire	3,57 €	3,60 €	3,62 €

Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, donne au Conseil Municipal une estimation du coût par repas pour l'année scolaire 2018/2019 évalué à 5,14 €.

La commission propose également de ne pas augmenter le tarif du repas « dernière minute » au restaurant scolaire et donc de le maintenir à 5,40 €.

Le repas adulte dans le cadre d'un portage à domicile pour les personnes âgées passerait à 6,58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de suivre toutes les propositions de la commission Vie scolaire & Jeunesse dans les conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2019 et ce pour toute l'année scolaire 2019/2020.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Délibération n° 37/2019

Vote des subventions pour 2019 : demande de subvention du CEDARD 53

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention du Comité d'Entente des Amis des Résistants et Déportés de la Mayenne (CEDARD 53) dans le cadre du concours national de la Résistance et de la Déportation.

En effet, afin de récompenser les jeunes qui participent à ce concours pour leurs travaux individuels et collectifs, un voyage pédagogique de 3 jours sur les hauts lieux de mémoire leur est offert grâce aux subventions des collectivités locales et des associations.

Le CEDARD 53 sollicite donc une subvention pour 2019 aux communes ayant un ou plusieurs lauréats sur leur territoire, à hauteur de 100 € pour chacun d'eux.

S'agissant de Louvigné, la participation s'élèverait à 100 € puisque Madame Anaïs BAGOT a été distinguée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser cette subvention exceptionnelle au CEDARD 53 d'un montant de 100 € pour récompenser les meilleurs travaux de la session 2019 dans le cadre du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Cette subvention sera prélevée sur la réserve du compte 6574 « subventions » du budget principal 2019.

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

Délibération n° 38/2019

LAVAL Agglomération : renouvellement des groupements de commandes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion en 2014 et 2015 de la Commune de Louvigné aux trois groupements de commandes suivants :

- Fournitures administratives (2014) ;
- Acquisition et livraison de produits d'hygiène et d'entretien (2015) ;
- Acquisition et livraison de peinture de terrains de foot (2015) ;

Elle explique que Laval Agglomération va relancer ces trois marchés pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 et demande aux communes adhérentes si elles souhaitent poursuivre ou se retirer de chacun des groupements de commandes.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir son adhésion aux deux groupements de commandes suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - Fournitures administratives (fournitures de bureau, papier et consommables informatiques) ;
 - Acquisition et livraison de produits d'hygiène et d'entretien ;
- Désigne Laval Agglomération en tant que coordonnateur de ces deux groupements. La commission d'Appel d'offres du coordonnateur sera celle des deux groupements ;
- Décide de quitter le groupement de commandes sur l'acquisition et la livraison de peinture de terrains de foot au 31 décembre 2019 ;
- Madame le Maire ou l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tout document à cet effet ;

Réception en Préfecture le 26 juin 2019

QUESTIONS DIVERSES

Comice agricole d'Argentré : Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu une invitation pour le Comice Agricole d'Argentré qui aura lieu le samedi 6 juillet 2019. Le Président sollicite dans ce même temps des coupes, médailles ou autres lots pour récompenser les participants aux diverses manifestations.

Elle rappelle que la Commune de Louvigné ne verse plus de subvention au Comice Agricole puisque c'est Laval Agglomération qui prend en charge la totalité de la subvention pour toutes les communes.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner deux colis de vin pour récompenser les participants.

Compte-rendu de la réunion faite en Préfecture le 17 juin 2019 portant sur la restitution de la mission de médiation des nuisances sonores et des vibrations de la LGV-BPL : Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réunion de restitution des résultats de la campagne de mesures des nuisances sonores et des vibrations occasionnées par la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire (LGV-BPL) a eu lieu le 17 juin 2019 à la Préfecture de la Mayenne en présence des Maires, du comité de surveillance et des associations de défense des riverains. Cette restitution a été commentée par le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) missionné pour ces travaux par la Ministre des Transports.

La première remarque porte sur le niveau sonore qui est désormais pris en compte (intensité du pic sonore au moment du passage des trains) et non plus la moyenne (LAeq) qui lisse le bruit sur la journée ou la nuit.

Pour le CGEDD, en Mayenne, 23 habitations connaissent effectivement des nuisances sonores :

- 17 habitations sont exposées à un niveau sonore compris entre 80 et 85 dB, pour lesquelles des solutions devraient être apportées (écrans anti-bruit, merlons, ...)
- 6 habitations sont exposées à un niveau sonore entre 85 et 90 dB, pour lesquelles des propositions de rachat seraient proposées.

Un fond de 11 millions d'euros serait débloqué pour traiter les nuisances sur les 3 départements de la ligne LGV-BPL (Sarthe, Mayenne, Ille-et Vilaine). Ce fond serait abondé à 50 % par l'Etat et 50 % par les Régions.

La commission régionale doit maintenant évaluer et proposer des solutions concrètes, elle devra livrer son instruction en 2020.

Madame le Maire participera également le lundi 24 juin 2019 à une réunion à Ste Maure de Touraine (37) avec la coordination des 2 lignes LGV-BPL et LGV-SEA (Sud Europe Aquitaine) pour évaluer comment ces mesures annoncées pourraient être complétées.

Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative

ERRATUM - Compte-rendu de l'assemblée générale de la Troupe du P'tit Patelin du 29 mars 2019 : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal avoir donné un compte-rendu de l'assemblée générale de la Troupe du P'tit Patelin du 29 mars 2019 lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2019.

Il explique qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal puisque les 13 720 € ne correspondent pas au bénéfice mais à la recette de la vente des billets d'entrée pour huit représentations. Le bénéfice de la saison 2018/2019 est en réalité de 1 052,41 €.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR d'Argentré du 24 mai 2019 : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, donne un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR d'Argentré qui s'est déroulée le 24 mai 2019 à Forcé.

Rapport d'activité :

En 2018, l'association locale a réalisé 24 220 heures d'intervention à domicile auprès de 290 clients. Cela représente 22 personnes ou familles aidées sur la Commune de Louvigné. L'association a employé 29 salariés en 2018 pour 18,15 Equivalent Temps Plein.

Chantier « Argent de Poche » pour les vacances d'été 2019 : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un chantier « Argent de Poche » pendant les vacances d'été 2019 sur les semaines 29, 30 et 31 (du 15 juillet au 02 août 2019). Douze jeunes sont inscrits.

Au programme :

- Entretien des vestiaires foot ;
- Préparation du transfert de l'accueil périscolaire dans les locaux de l'ancienne classe de Mme DEROUET ;
- Entretien des espaces verts ;

La prochaine réunion de la commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative est fixée au mardi 02 juillet 2019 à 20h15 en Mairie salle des commissions.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Compte-rendu de la réunion CEJ du 22 mai 2019 : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu de la réunion CEJ du 22 mai 2019 qui s'est déroulée à Soulgé-sur-Ouette.

La première partie de la réunion était effectuée en présence des directrices des trois communes afin de discuter des thèmes pour l'année 2019/2020.

- Thèmes retenus pour les accueils périscolaires, mercredis et vacances scolaires en commun sur les trois communes avec l'organisation du carnaval :

Périodes	Thèmes
De la rentrée scolaire aux vacances d'Automne 02/09/2019 au 03/11/2019	Recycle et créé, récréa tri
Rentrée scolaire aux vacances de Noël 04/11/2019 au 05/01/2020	BD mangas
Rentrée scolaire aux vacances d'hiver 06/01/2020 au 01/03/2020	Le monde de la forêt
Rentrée scolaire aux vacances de Printemps 02/03/2020 au 26/04/2020 et carnaval (07/03/2020) à Soulgé sur Ouette	Les savants fous
Rentrée scolaire aux vacances d'été 27/04/2020 au 05/07/2020	Le festival du film de Soulgé, Louvigné et Argentré
Été 2020 Du 06/07/2020 au 31/07/2020 Du 17/08/2020 au 28/08/2020 (à confirmer)	A voir avec les animateurs lors du week-end de prépa

- Madame Sandra LE BIHAN a été recrutée pour intervenir en tant qu'animatrice sur Oxyjeunes ;
- Le Conseil Municipal d'Argentré a voté les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2019/2020 :
 - Augmentation de 0,5 % sur les tarifs de restauration ;
 - Pas d'augmentation sur les tarifs de l'ALSH, des mercredis et du périscolaire ;
 - Augmentation de 1 € sur la journée camp ;

Rappel : le championnat des caisses à savon sera organisé cette année à Pré en Pail du 22 au 26 juillet 2019. La nocturne est prévue le mardi 23 juillet 2019.

Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse du 18 juin 2019 : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, donne un compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse qui s'est déroulée le mardi 18 juin 2019 :

Modification de l'horaire d'ouverture de l'accueil périscolaire : la commission s'interroge sur la pertinence de l'ouverture de l'accueil périscolaire dès 7h puisque les premiers enfants n'arrivent en ce moment qu'à 7h20. L'accueil périscolaire pourrait n'ouvrir qu'à 7h15.

Avant toute prise de décision, le Conseil Municipal demande à ce qu'un sondage soit réalisé auprès des familles concernées par la tranche 7h – 7h15.

Un point sera donné lors du prochain Conseil Municipal du 10 juillet 2019 pour prise de décision et modification, s'il y a, de l'organisation de la rentrée 2019/2020. Un paragraphe serait rajouté dans le courrier de rentrée transmis aux parents d'élèves.

Projet ENIR : le 21 mai 2019, nous avons réceptionné en Mairie le projet de convention de partenariat « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » à passer entre l'Académie de Nantes et la Commune de Louvigné dans le cadre du projet ENIR. Le budget global prévisionnel retenu est de 9 000,00 € TTC avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 %, soit un reste à charge pour la Commune de 4 500,00 € TTC. Quatre sociétés ont donc été consultées pour l'achat du matériel numérique et informatique.

La consultation est actuellement en cours et la décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal du 10 juillet 2019 (achat et signature de la convention).

L'installation du matériel pourrait être réalisée pour la rentrée de septembre 2019 (installation évaluée à 1 jour de travail).

Le prochain Conseil d'Ecole est fixé au mardi 02 juillet 2019 à 18h30.

Commission Aménagement & Urbanisme

Point sur les dossiers en cours : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Instruction du permis d'aménager « Le Jardin des Capucines VI » : Le permis d'aménager est toujours en cours d'instruction auprès du service droit des sols de LAVAL Agglomération. L'arrêté devrait nous parvenir dans les prochains jours.

- Point sur le COPIL PLUi du 06 juin 2019 : 14 communes étaient présentes sur les 20 communes de l'ex-LAVAL Agglomération pour le comité de pilotage du PLUi du 06 juin 2019. Lors de cette réunion étaient présentées les réponses aux avis des PPA (Personnes Publiques Associées), des Conseils Municipaux et du Département. Ci-dessous les points concernant particulièrement la Commune de Louvigné :

- 1^{ère} demande : modification du zonage AUH (hauteur du bâti 9 et 13 mètres au lieu de 15 mètres).
Ce qui a été décidé : une distinction sera faite au règlement entre Laval (hauteur maximale 15 m) et les autres communes (hauteur maximale à 13 m, comme en UB-2).
- 2^{ème} demande : revoir la réglementation relative à l'implantation des constructions en limite de propriété sur le zonage AUH (0 ou 3 mètres) et la passer à (0 à 1,40 mètres). Cette demande n'a pas été suivie par la majorité du comité de pilotage.
- MNE (Mayenne Nature Environnement) demande une inconstructibilité d'au minimum 35 mètres en bordure de tous les cours d'eau et ruisseaux. Cette remarque rejoint celle émise par les services de l'Etat qui demande un recul de 10 m par rapport aux cours d'eau. Pour l'instant, la question n'a pas été tranchée, un travail doit être effectué afin de mesurer l'impact d'une telle disposition sur le projet global.
- 13 communes (dont Louvigné) ne respecteraient pas le ratio de préservation des haies (70 ml/ha). Pour rappel, sur la commune de Louvigné l'inventaire bocager a été réalisé avec rigueur par deux conseillères municipales accompagnées des services de la Chambre d'Agriculture. Nous avons déjà fait remonter les observations suivantes dans notre délibération n° 22/2019 du 24 avril 2019 (bilan de la concertation) : « prendre en compte le plan avec la restitution de l'inventaire bocager et la hiérarchisation des haies du 23 Octobre 2017 ». Il semblerait que cette observation n'ait pas été encore prise en compte, ce qui expliquerait ce décalage qui devra être à nouveau précisé lors de l'enquête publique qui se déroule du 17 juin au 18 juillet 2019.

Départ de Monsieur Thierry GIRAULT à 23h10

- Point sur le PARC GRAND OUEST (état d'avancement du projet) : Madame le Maire présente au Conseil Municipal un point d'étape sur le parc logistique d'Argentré qui vient d'être baptisé PARC GRAND OUEST. Ce dossier a été présenté en bureau communautaire le 03 juin 2019.

Elle rappelle :

- Le lancement du projet en 2006 avec un parc de 200 ha ;
- Un accord de Cofiroute en 2018 pour l'échangeur autoroutier sur l'aire de la Mayenne (ex-aire de Bonchamp) à l'ouest du parc ;

Enfin, le PARC GRAND OUEST s'étendra sur 100 ha de surface de plancher constructible (150 ha d'emprise globale) pour y aménager un parc destiné à accueillir des activités industrielles et/ou logistiques, l'aménagement d'une voie de connexion entre la sortie de l'autoroute et la route départementale 131.

La mise en service de l'échangeur est prévue au plus tard le 30 juin 2023, la 1^{ère} phase de travaux du parc devrait avoir lieu en 2022.

Une question non traitée actuellement mais qui demande à ce qu'on s'en préoccupe : l'afflux de trafic ramené par ce parc sur le rond-point Ménard, Commune de Bonchamp, déjà encombré à certaines heures.

- Mise en place de la collecte des déchets en apport volontaire : Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 12 juin 2019 avec les services de LAVAL Agglomération et M. Ludovic GIEUX, remplaçant de M. Philippe GAUME depuis mi-mai 2019.

M. GIEUX a repris le dossier et a livré son analyse globale sur la mise en place de conteneurs enterrés pour répondre aux besoins des 350 foyers du bourg.

Il nous est proposé de revoir la dotation des bornes « verres » et de les ramener à 2 au lieu de 5.

Par ailleurs, 1 seule borne « ordures ménagères » serait proposée sur le PAV (Point d'Apport Volontaire) de la Route de l'Etang du fait de sa moindre sollicitation.

Après échange, le Conseil Municipal décide :

- de valider 2 bornes « verres » au lieu de 5 précédemment ;
- de conserver le doublage des bornes « ordures ménagères » sur tous les PAV (solution de recours en cas de panne sur la trappe) ;
- de valider les dotations comme suit :
 - Place des Sports : 2 ordures ménagères + 2 multi matériaux + 1 verres + borne Relais ;
 - Rue du Maine : 2 ordures ménagères + 2 multi matériaux + 1 verres ;
 - Jardin des Capucines : 2 ordures ménagères + 2 multi matériaux ;
 - Route de l'Etang : 2 ordures ménagères + 2 multi matériaux ;
 - Parking de la Mairie : 2 ordures ménagères + 2 multi matériaux ;

Concernant l'étude de faisabilité pour le déplacement du PAV Parking de la Mairie (vers l'entrée du parking comme demandé par Messieurs DUPUITS et JARNY) nous sommes toujours dans l'attente des conclusions de l'étude, il reste à obtenir l'avis de VEOLIA sur le dossier.

A noter, les prochains conseils municipaux sont programmés les :

- 10 juillet 2019 ;
- 28 août 2019 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS
Michelle ROUSSEAU Absente excusée	Philippe LETERME Absent excusé	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	